



Action Logement : des aides à connaître pour les salariés de l'UES CASA



Qu'est-ce que c'est ?

Depuis une réforme entrée en vigueur le 1er janvier 2017, les 20 comités inter professionnels du logement (CIL) dédiés à l'aide au logement ont été réunis sous un même nom: "Action Logement".

Son objectif : faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) qui est une cotisation versée par toutes les entreprises du secteur privé d'au moins 20 salariés.

Les missions principales d'Action Logement sont : accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, construire et financer des logements sociaux et intermédiaires.

Action Logement vient **particulièrement en aide aux jeunes actifs, aux salariés précaires ou en situation de mobilité, ainsi qu'à ceux qui doivent faire face à un accident de la vie entraînant une baisse de revenus significative.**

Vous avez certainement entendu parler d'**Action Logement** sous son ancien nom d'1% patronal ou d'1% logement. Ces dispositifs permettent d'obtenir de nombreuses aides, prêts ou subventions, que vous soyez locataire ou propriétaire. Malheureusement, ces aides sont souvent méconnues et on ne sait pas comment en profiter. La **CFTC CASA** vous guide et vous dit tout sur **Action Logement**.

Qui peut en bénéficier ?

Que vous soyez locataire, en recherche de logement, propriétaire, que vous vouliez faire des travaux, que vous ayez besoin de déménager loin ou que vous soyez en difficulté financière, **Action Logement** peut vous aider. Les aides proposées s'adressent non seulement aux salariés mais aussi aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs saisonniers, aux jeunes de moins de 30 ans salariés ou en recherche d'emploi, aux étudiants qui reçoivent une bourse d'Etat, aux personnes handicapées, aux bailleurs ou aux propriétaires.

Quelles aides pour les propriétaires ?

De nombreuses aides et conseils sont apportés aux propriétaires, qu'il s'agisse d'acheter un logement, d'y apporter des modifications ou de le rénover. Ces aides viennent en complément de celles proposées par la banque :

- [Le Prêt AGRI-ACCESSION](#) dans le neuf ou ancien, jusqu'à 40 000 € au taux de 0,5%, pour l'achat ou la construction d'une résidence principale (actifs ou retraités depuis moins de 5 ans)
- [L'AGRI PRIME ACCESSION](#) qui est une subvention de 10 000 € pour financer le premier projet d'acquisition de la résidence principale, sous conditions de ressources.
- [Le Conseil en financement et en accession](#) avec un accompagnement personnalisé pour un projet d'acquisition.
- [Le Prêt AGRI-TRAVAUX](#), jusqu'à 20 000 € au taux de 1% sur 10 ans, pour améliorer la performance énergétique de sa résidence principale, faire des travaux de rénovation ou adapter son logement au handicap :
- [Le prêt AGRI-AGRANDISSEMENT](#), jusqu'à 20 000 € au taux de 0,5% pour financer l'extension ou la surélévation de sa résidence principale.

Bon à savoir

Les salariés agricoles (UES CASA) bénéficient de prêts plus élevés que ceux du secteur privés pour l'amélioration de l'habitat (jusqu'à 20 000 € pour la rénovation énergétique et jusqu'à 15 000 € pour les autres travaux de rénovation). Aucune condition de ressources n'est exigée pour les différents prêts (accession, travaux et agrandissement).

Quelles aides pour les locataires ?

Pour les locataires, Action Logement déploie plusieurs types d'actions.

En premier lieu, vous pouvez y trouver des offres de logements : [logements sociaux](#), [logements intermédiaires](#), [logements temporaires](#).

Vous pouvez également être aidé dans votre recherche de [logement dans le parc privé](#).

Enfin, vous pouvez également bénéficier de différentes aides financières pour votre location :

- [La garantie VISALE](#) qui est une caution locative gratuite apportée par Action Logement. Elle vise à faciliter la recherche de logement et garantit le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire en cas de défaillance de paiement.
- [L'avance AGRI-LOCA-PASS](#) qui permet de financer gratuitement le montant du dépôt de garantie dans la limite de 2000 €.
- [L'aide AGRI-MOBILI-JEUNE](#) qui permet aux jeunes de moins de 30 ans de bénéficier de la prise en charge d'une partie du loyer jusqu'à 300 € par mois pendant 1 an.
- [Aide Mon job Mon logement](#) qui propose aux nouveaux locataires une aide gratuite à l'installation de 1 000 € pour soutenir les salariés récemment entrés dans l'emploi et favoriser le rapprochement Emploi-Logement.
- [L'aide AGRI-MOBILITE](#) qui permet de financer gratuitement l'installation jusqu'à 3 200 € avec la prise en charge des frais d'accompagnement à la recherche d'un logement et d'une partie des dépenses liées à la mobilité.



Contacts et informations sur le site d'Action Logement, [ici](#)

Comment faire pour une demande de logement social ?



La **plateforme locative nationale AL'IN** est ouverte aux salariés de CASA depuis le 16 juin 2020. Le mode d'emploi est disponible [ici](#)

Qui peut bénéficier de ce dispositif ?

- Tous les salariés en CDI ou CDD
- Ayant plus de 6 mois d'ancienneté consécutifs dans le Groupe Crédit Agricole SA
- Répondant aux conditions réglementaires
- Se situent en dessous des plafonds de ressources PLI*

Comment activer & créer une demande ?

- Créer un Compte
- Obtenir un Numéro Unique (NUR-NUD)
- Communiquer les pièces justificatives
- Saisir le n° Siret & le code entreprise communiqués aux salariés
- Choisir une offre de logement
- Suivre sa candidature

Vous pouvez retrouver les contacts RH et des informations complémentaires sur Me&CA – Mon quotidien / Avantages et Services.

Le coup de pouce du Groupe CASA :

Action Logement Services permet au Groupe CASA de prioriser chaque année un certain nombre de dossiers. Ils sont ainsi prioritaires pour l'affectation d'un logement social.

La procédure : la remontée des dossiers à prioriser passe par les assistantes sociales.

Les 6 CATÉGORIES de publics prioritaires sont:

- Raison de santé: handicap /longue maladie limitant l'activité
- Sans logement
- Logement inadapté: insalubre/sur-occupation
- Raison financière: surendettement / taux d'effort élevé
- Précarité: perte de logement programmée, situation précaire, expulsion, hébergement chez un tiers, perte de logement
- Sécurité de la personne: insécurité grave, violence

Bon à savoir

Action logement propose aussi un service d'accompagnement social Logement, [l'AGRI-CIL-PASS ASSISTANCE](#), pour aider les salariés rencontrant des difficultés fragilisant leur accès ou leur maintien dans un logement.

L'accès à des logements intermédiaires pour les classes moyennes dans le Grand Paris : [in'li](#)

Le logement locatif intermédiaire (LLI) a été créé en 2014. Il s'adresse aux ménages des classes moyennes dont le niveau de revenu est trop élevé pour prétendre à un logement social et trop modeste pour se loger convenablement dans le logement privé. Pour pouvoir y accéder, il suffit de respecter un plafond de ressources.

In'li est la filiale du Groupe Action Logement dédiée au logement intermédiaire. Cette filiale est née en octobre 2017 de la fusion de quatre entités du groupe : OGIF, RRP, SOCALOG et Immobilière ACL-PME. Le patrimoine d'in'li compte 43 000 logements répartis dans les différentes communes franciliennes des zones tendues, faisant d'in'li le leader du logement intermédiaire en Île-de-France.

Pour faire une recherche ou une demande de logement intermédiaire, un site a été créé à cet effet : [inli.fr](#)